

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique



Attention, ce document
n'est pas un bulletin de vote !

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Voter CGT, c'est essentiel
**POUR DONNER AUX FUTUR-ES
ÉLU-ES LES MOYENS**

de défendre les droits et intérêts
collectifs de toutes et tous les
agent-es statutaires et contractuel·les
pour un meilleur service public.

**POUR REVENDIQUER
ET GAGNER**

de nouveaux droits au niveau national.

- Une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent : aux niveaux national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C ;
- Une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires ;
- La reconnaissance de la pénibilité.

**POUR ACCOMPAGNER ET
FAIRE VALOIR LES DROITS**

des agent-es au conseil médical

dans le cadre de l'accident de service ou de la maladie professionnelle.

À LA CAP

Je vote la CGT

**POUR DES REPRÉSENTANT-ES
QUI INTERVIENDRONT**

sur les questions qui me concernent

- Refus de titularisation
- Tous types de licenciement
- Révision des CREP (comptes rendus entretiens professionnels)
- Refus du temps partiel, du télétravail, de congés au titre du CET ;
- Certains refus de formation ...

et m'accompagneront.

- Pour faire valoir mes droits en cas de licenciement ou de refus de titularisation ;
- Pour obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
- Pour travailler à temps partiel si je le souhaite ;
- Pour obtenir mon droit à télétravailler dans de bonnes conditions ;
- Pour rendre effectif mon droit à la formation.

Ne pas jeter sur la voie publique

**LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022, UN SEUL TOUR DE SCRUTIN,
CHAQUE VOIX COMPTE !**



www.cgtservicespublics.fr